

## Compte rendu du Conseil Municipal en date du Jeudi 17 Novembre 2022

### **Présents**

MOSTACCHI Elisabeth – GAGNEPAIN Annick – TURC Sylvain — LOIRE Marie-Noëlle –  
LUSSI Elisabeth – BERTHELOT Calixte –

**Absents :** MISKIEWICZ Frédérique

Début de séance : 20h00

### **Approbation du Compte Rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Septembre 2022 à l'unanimité**

### **Délibérations**

**Convention ALSH avec la commune de Susville :** La commune de Susville nous demande de signer une convention pour une participation financière pour les enfants de notre commune inscrits à des activités à la Maison pour tous de Susville. Il se trouve que l'ALSH est subventionnée par la Communauté de communes, la SCEV et la CAF. Pour la Communauté de communes et la SCEV, les communes contribuent déjà.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas signer cette convention.**

**Tarification et modification du règlement intérieur de la salle polyvalente :** Une modification du règlement est nécessaire pour pouvoir supprimer la Régie communale et facturer les locataires par un avis des sommes à payer. Les nouveaux tarifs seront de 100 € pour les résidents et de 150 € pour les non-résidents. Il est proposé d'instaurer un second tarif en cas de mise à disposition de la vaisselle.

**Le Conseil, à l'unanimité valide la modification du règlement et les nouveaux tarifs mais préfère ne pas ajouter un tarif supplémentaire pour la vaisselle.**

**Prise en charge du déficit de la cantine scolaire de la Salle en Beaumont :** La cantine montre un déficit de 3089.94 € et propose une répartition pour chaque commune, au prorata du nombre d'élèves. Pour notre commune, le montant serait de 475.98 €.

**Le Conseil refuse à l'unanimité de participer à ce déficit tant qu'il n'a pas plus de détail pour le justifier.**

**Participation communale aux frais de repas de la cantine scolaire :** Etant donné le déficit de la cantine sur l'année 2021/2022, la commune de la Salle en Beaumont a décidé d'augmenter le prix du repas qui passe de 7.20 € à 8.80 € soit une augmentation de 1.60 €. La participation actuelle est de 3.30 € par repas. Mme le Maire propose de partager l'augmentation avec les parents et de fixer la participation communale à 4.10 € à compter du 7 Novembre 2022, date à laquelle la commune de la Salle en Beaumont mettra en place l'augmentation.

**Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.**

**Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 :** Le montant autorisé est de 20% des dépenses prévues au budget 2022.

**Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.**

**Choix de la version de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 :** Deux versions sont proposées, la version abrégée ou la version développée. Pour les communes de moins de 3500 habitants, il est possible d'opter pour la version abrégée. Si la commune choisit cette version, elle pourra plus tard aller vers la version développée mais si elle choisit la version développée, elle ne pourra pas revenir en arrière. Mme le Maire propose d'opter pour la version abrégée, dans un premier temps.

**Le Conseil, à l'unanimité, valide cette proposition.**

**Non restitution du dépôt de garantie d'un logement communal :** Suite à l'état des lieux de sortie de l'appartement du Bas Quet au 44 rue du clocher, nous avons constaté des dégradations. Nous devons repeindre toutes les portes intérieures et une est à changer. Le plan de travail ainsi que les portes des éléments bas des placards de la cuisine sont également à changer, Des plinthes ont été cassées dans le séjour, le carrelage a plusieurs impacts dont un important, etc..... Les frais pour parer au plus urgent s'élèvent à 750.32 €. Mme le Maire propose de ne pas restituer la caution qui est de 440.98 €.

**Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition et demande que les frais supplémentaires liés à la remise en état des lieux soient également facturés.**

**Demande d'urbanisme pour la pose des clôtures :** Mme le Maire propose de prendre une délibération pour obliger les habitants à déposer une demande préalable pour construire une clôture afin d'éviter de voir fleurir des murs un peu partout sans pouvoir rien faire.

**Le Conseil propose de se rapprocher de la DDT pour connaître les termes exacts à utiliser et préfère remettre à plus tard cette délibération.**

## **Questions diverses**

**Fixer une date pour le rangement des placards de la salle polyvalente :** Ce travail se fera le 25 Novembre 2022 à 9h00.

**Fixer la date des vœux de la commune :** Il est décidé de faire cette soirée le 14 Janvier 2023 à 18h00. Rendez-vous est pris le même jour à 9h00 pour préparer la salle polyvalente.

**Toit du clocher :** Les travaux sont enfin effectués.

**Porte de l'église :** Par mauvais temps, l'eau et les feuilles mortes passent sous la porte car il y a un espace entre la porte et le sol. Mme le Maire verra ce qu'il est possible de faire.

Fin de séance à 22h50

Fait à Quet en Beaumont  
Le 17 Novembre 2022